

Des mines d'uranium aux étangs poissonneux : la remédiation de l'environnement dans le Limousin

Par Aabha Dixit



Avant et après : la remédiation de l'environnement dans le Limousin.

(Photo : AREVA/France)

Les lacs artificiels, lieux de pêche et centrales solaires abondent désormais dans le Limousin, une région de France où les activités d'extraction d'uranium ont progressivement pris fin. Cette transformation n'aurait pas été possible sans la collaboration des parties prenantes, la mise en œuvre de processus transparents, ni une coordination efficace des activités, déclare Yves Marignac, coordinateur du Groupe d'expertise pluraliste (GEP), qui participe aux activités de remédiation dans la région. La population locale a joué un rôle consultatif important dans le cadre du programme de remédiation de l'environnement, et elle a aujourd'hui réinvesti les anciens sites d'extraction pour des activités de loisir.

« Quand un site d'extraction d'uranium ferme, il est essentiel, pour avoir le soutien de la population, de la consulter sur la gestion de la remédiation », explique M. Marignac. Le cas du Limousin est particulier parce que ce sont les organisations non gouvernementales (ONG) qui ont amené le programme de remédiation de l'environnement à être élargi, ajoute-t-il.

Il est essentiel, pour la réussite de tout projet de remédiation, d'inviter le public à prendre part au processus décisionnel. Les populations locales étant les premières concernées par la

remédiation, elles ont besoin de savoir exactement pourquoi, quand et en quoi celle-ci aura un impact sur leur vie. « Leur participation est cruciale et nécessaire pour arriver à des décisions à la fois satisfaisantes sur le plan technique et acceptées par la société ».

Implication du public

Au départ, AREVA, l'organisation chargée des travaux de remédiation, était restée assez discrète sur ses plans, explique M. Marignac. Cependant, des ONG et des experts ayant procédé à des évaluations indépendantes des résidus radioactifs, les responsables des activités de remédiation ont rapidement élargi le champ du projet de manière à prendre en considération les préoccupations du public. La population a ainsi été invitée à jouer un plus grand rôle dans le processus décisionnel, indique-t-il.

Agissant avec rapidité et détermination, les pouvoirs publics français ont mis en place le GEP, un groupe réunissant des experts représentant des parties prenantes, afin d'instaurer un dialogue ouvert dont l'objet était de trouver des réponses

aux questions liées à la remédiation des mines fermées. Ce dialogue a également été l'occasion d'engager une discussion sur les activités de remédiation à mener en priorité et sur la sensibilisation.

Le GEP a réuni plus de 20 experts d'origines diverses, y compris des experts indépendants et d'autres représentant des institutions françaises et étrangères, des associations et des branches d'activité.

Ces experts se sont employés à examiner certains aspects techniques et opérationnels du programme de mise en œuvre de la remédiation.

Le plan de remédiation de l'environnement communiqué au GEP prévoyait de sécuriser les zones qui entourent les mines fermées, de construire des sites de stockage définitif spéciaux, d'évacuer et d'enfouir des roches contaminées et de mettre en place des mesures spéciales visant à éviter la contamination du réseau de distribution d'eau par des éléments radioactifs. « L'eau contaminée s'écoulant des amas de stériles, ces roches issues de la mine, constituait une préoccupation majeure. Il a fallu la recueillir et la traiter avant de lui faire réintégrer le réseau de distribution, » explique M. Marignac. Dans certaines zones, le contrôle et la gestion de l'eau sont toujours en cours.

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques ont apporté leurs conseils et leur soutien dans le cadre des travaux de remédiation. Des experts internationaux de l'AIEA, de Belgique, d'Israël, du Luxembourg, du Royaume-Uni et de Suisse ont également été consultés.

Il ne reste aujourd'hui que peu de traces de l'activité passée des anciens sites d'extraction d'uranium, et ceux-ci se fondent parfaitement dans le paysage alentour.

Activités de remédiation

Quand les mines d'uranium du Limousin ont fermé, des stratégies de gestion, notamment une méthodologie conforme à la loi de 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, ont été mises au point.

La supervision et la mise en œuvre du processus de remédiation ont été confiées à la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) et à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Il s'agissait principalement de veiller à ce que ce processus se déroule de manière transparente, d'assurer la sécurité de la population et de colmater les brèches susceptibles d'entraîner des fuites dans les mines désaffectées, afin d'éviter toute contamination, explique M. Marignac.

Les autorités ont également dressé un état des lieux des sites et procédé, en particulier, à l'inventaire des travaux miniers réalisés et à l'évaluation de l'état des stériles, des bassins de décantation des résidus de traitement et des systèmes de récupération et de traitement des eaux. Elles ont aussi déterminé où seraient stockés définitivement les sédiments contaminés et étudié la possibilité de réutiliser les stériles.

Des informations relatives aux incidences sur l'écosystème local, à l'évaluation de l'exposition des travailleurs et au contrôle des rejets de matières radioactives dans l'environnement et des propositions de mesures correctives ont également été examinées.

Entre 2006 et 2008, plusieurs activités prioritaires ont été mises en œuvre, en particulier le transfert sûr des déchets radioactifs et non radioactifs vers des sites de stockage définitif, le transport sûr des déchets radioactifs et l'application de rigoureuses mesures juridiques de protection du public et de l'environnement.

M. Marignac ajoute que le public avait également accès à l'inventaire que le gouvernement avait dressé des mines de la région, ainsi qu'à des informations détaillées sur les déchets radioactifs destinés à être stockés définitivement.

Dans le cadre de la remédiation des sites du Limousin, les pouvoirs publics ont cherché à limiter autant que possible l'impact résiduel des activités d'extraction passées et à réintégrer le site dans le paysage. Pour que ces zones puissent être réinvesties en toute sécurité par la population, les autorités ont également procédé à un contrôle radiologique rigoureux de l'environnement et entrepris d'importants travaux de traitement des eaux.